



Délibération n°2019-06

Avis sur le projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone

Adopté le 18 avril 2019

Le Conseil National de la transition écologique (CNTE),
Saisi par le ministre d'État, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire d'un projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC),
Remercie les ministères pour les modalités de préparation de l'avis ;

1. Sur les exercices de révision SNBC et PPE et leur évolution :

Le CNTE appelle à la mise en œuvre d'une réflexion stratégique et intégrée, pour mieux lier PPE et SNBC de manière opérationnelle, notamment au sein d'un document de synthèse à l'adresse de l'ensemble des acteurs, notamment les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales ;
S'interroge sur les décisions des pouvoirs publics qui feront suite au « grand débat » et rappelle la nécessité de bien prendre en compte les retours des différentes concertations dans le processus d'élaboration de la SNBC ;
Rappelle que les hypothèses prises dans le scénario de référence impliquent une trajectoire à la hausse de la « valeur de l'action pour le climat » et de la fiscalité carbone qui a depuis été interrompue et demande que les versions définitives de la PPE et de la SNBC prennent en compte ce point, intègrent éventuellement de nouveaux leviers et précisent le cas échéant les nouvelles sources de financement de la transition énergétique.

2. Sur la neutralité carbone :

Le CNTE souligne que l'objectif de neutralité carbone, par ses implications pour la France, les Français et les acteurs économiques nécessite de préciser les moyens à mettre en œuvre pour son appropriation par tous. Ce nouvel objectif, qui doit être appréhendé au niveau des territoires, doit faire l'objet d'une étude approfondie de ses impacts, notamment économiques, en termes de coûts et de bénéfices potentiels, et de ses externalités, notamment en matière de balance commerciale, de santé humaine, de résilience aux dérèglements climatiques. Il nécessite des investissements des entreprises et des pouvoirs publics bien supérieurs à ceux consacrés à ce jour aux transitions énergétique et écologique ;
Demande que l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 soit assorti d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone de l'économie française prenant en compte les émissions des importations des biens et services consommés en France et d'exportations de biens et services produits en France ;
Regrette que la SNBC n'intègre pas d'objectif de réduction de l'empreinte carbone et souligne que le suivi et la méthodologie de calcul de celle-ci devraient être améliorées ;
Met en avant la nécessité de mettre en synergie la SNBC avec les stratégies analogues de nos partenaires européens et mondiaux vers la neutralité carbone, ainsi que de renforcer les efforts de la France pour la

promotion de cette vision dans les discussions européennes sur la feuille de route vers une économie bas carbone d'ici 2050 de la Commission européenne et le processus de négociations internationales sur le climat ; Regrette le fait que les émissions associées aux liaisons internationales aériennes et maritimes ne soient pas intégrées dans la neutralité carbone, tout en notant que cette question doit être portée au niveau européen et international.

Certains membres demandent que l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 soit également assorti du maintien d'un objectif de réduction des émissions qui devrait être augmenté afin de tenir compte des travaux du GIEC les plus récents en passant d'un facteur 4 à un facteur 8.

3. Sur la mise en œuvre et le respect des objectifs :

Le CNTE prend acte des nouvelles orientations de la stratégie et appelle à leur bonne application pour atteindre les objectifs fixés ;

Note avec intérêt que la SNBC met en avant la nécessité d'activer l'ensemble des leviers disponibles pour atteindre la neutralité carbone dans les temps, mais s'inquiète de la non tenue des engagements et le cumul de leurs effets et s'interroge sur la compatibilité de la trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) définie par les budgets-carbone pour la période à venir avec les engagements internationaux de la France ;

Rappelle que le respect des objectifs de baisse des émissions de GES et des budgets carbone est un enjeu prioritaire qui nécessite un dispositif de pilotage et de suivi annuel robuste et souhaite que celui-ci intègre l'élaboration de recommandations par le CNTE en cas d'écart avec les trajectoires prévues, en vue d'une réponse du gouvernement, notamment sur des mesures complémentaires qui seraient mises en œuvre. Un travail devra être effectué à chaque révision de la SNBC pour ajuster la trajectoire au contexte international, aux données scientifiques, et à l'acceptation de la société civile ;

Rappelle la nécessité de mettre en place un dispositif pour renforcer la cohérence entre la SNBC et la PPE au niveau national et, au niveau local, les outils et stratégies de planification territoriale tels que les SRADDET (notamment le volet de l'ancien SRCAE) et les PCAET ;

Rappelle que la transformation des métiers et la création d'emplois sont des conditions de réussite de la transition énergétique ;

Souhaite qu'un volet emplois et transition soit mieux pris en compte dans les planifications régionales.

Certains membres soulignent la complémentarité des mesures incitatives, réglementaires et fiscales pour atteindre certains objectifs.

4. Sur les axes stratégiques et leviers mobilisés :

Le CNTE souligne l'importance de l'efficacité et de la sobriété énergétique, notamment dans les transports et le bâtiment ;

Constata que le projet de SNBC n'intègre pas de recours à des crédits carbones internationaux pour compenser les émissions de GES afin d'atteindre les objectifs ;

Souligne que la priorité doit être donnée à la baisse des émissions de GES tout en renforçant les puits naturels.

Certains membres encouragent également à considérer positivement les autres outils de capture, de stockage et d'utilisation du carbone sur le territoire national.

5. Sur l'exercice prospectif réalisé et les hypothèses du scénario de référence :

Le CNTE prend note de la qualité technique de la SNBC et accueille favorablement l'exercice réalisé de définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES ;

Salut le fait que la PPE et la SNBC soient basées sur une modélisation commune ;

S'interroge sur le niveau de réindustrialisation dans le scénario retenu par les pouvoirs publics pour la SNBC et indique qu'une réindustrialisation plus poussée, telle qu'étudiée dans une des variantes du scénario de

référence, constituerait une contribution plus forte à la lutte contre le changement climatique tout en réduisant l'empreinte carbone de chacun ;

Regrette que la SNBC ne fournisse aucune analyse de pointe de consommation, qui reste un élément déterminant pour le dimensionnement de tout réseau énergétique ;

Regrette que la présentation des orientations et de la trajectoire ne soit pas complétée par la mention de la quantité totale des émissions cumulées de GES d'ici 2050.

6. Sur les impacts socio-économiques :

Le CNTE estime insuffisants les investissements et créations d'emplois envisagés et demande à connaître la source des prévisions en matière de création d'emplois à l'horizon 2050 ;

Souligne que les orientations de la SNBC ont des conséquences économiques et sociales majeures pour la France et vont entraîner une mutation profonde des secteurs concernés, mutation qui nécessite de mettre en place des mesures d'accompagnement économiques et sociales pour les salariés, les entreprises, les agriculteurs, les citoyens (en particulier les plus modestes) et les territoires ;

Souligne que l'acceptation sociale des mesures doit également être recherchée en mettant en place des moyens et des actions d'accompagnement qui permettent aux citoyens de s'engager dans la lutte contre le changement climatique ;

Indique que cette mutation peut également constituer, sous réserve de l'anticiper et de l'organiser en cohérence avec les outils existants ou en projet (Plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, Contrats de Transition Ecologique, Projets de territoires, Plan de Programmation des Emplois et Compétences...), une opportunité pour le développement de l'emploi et des territoires ;

Estime que cette mutation présente des opportunités mais également des risques pour le développement de l'emploi et des territoires si elle conduit à une diminution de la qualité des emplois, une fragilisation de leur pérennité sur le territoire, des délocalisations de secteurs industriels (exposés à des fuites de carbone) ou de productions agricoles, ou la substitution de leurs activités par des importations à fort contenu en carbone ;

Insiste sur la nécessité de maintenir la compétitivité des secteurs économiques de la France à court, moyen et long terme pour effectuer cette mutation dans les meilleures conditions socio-économiques ;

S'interroge sur les facteurs ayant un impact négatif sur la balance commerciale française à moyen terme alors que celle-ci reste stable malgré l'impact positif de la réduction des importations d'énergie ;

Regrette que la SNBC ne fournisse aucune estimation des coûts et des bénéfices de la réalisation du scénario de référence ainsi que des variantes présentées ;

Pense nécessaire d'évaluer les impacts et les bénéfices et d'anticiper les transformations majeures qu'implique la SNBC pour les entreprises, notamment en termes de transitions professionnelles. Il souligne la nécessité d'accompagner les entreprises (et en particulier les TPE, les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), les PME et les entreprises agricoles) en mettant notamment l'accent sur la limitation du gaspillage énergétique et de ressources et en confortant les synergies entre efficacité énergétique et économie circulaire.

7. Sur les impacts environnementaux :

Le CNTE souligne que la SNBC doit veiller à ne pas créer de tension sur l'approvisionnement en ressources (notamment en matières minérales ou en biomasse) entre les différentes filières ;

Salue l'effort de la SNBC en matière de biodiversité, tout en soulignant que certains points auraient pu être mieux développés sur le sujet, notamment la question des interactions positives entre énergies et enjeux de biodiversité (par exemple lors de la production de biocarburants de seconde génération, de biométhane, de produits bio-sourcés...) ;

Partage le constat de l'Autorité Environnementale (AE) sur l'absence de lien de compatibilité entre les plans territoriaux, sectoriels et transversaux et les trajectoires prévues par la SNBC, ce qui constitue une fragilité (seule la PPE doit être compatible avec la SNBC) ;

Partage la recommandation de l'AE sur la SNBC de procéder à une analyse, à l'échelle du territoire national, des impacts de la mobilisation de biomasse inscrite dans la SNBC sur les besoins en surfaces cultivées, sur la biodiversité et le stockage du carbone dans les sols, sur la quantité et la qualité de l'eau et sur la concurrence avec les productions alimentaires, et d'en tenir compte le cas échéant dans la stratégie nationale et les schémas régionaux de mobilisation de la biomasse.

8. Sur l'empreinte carbone :

Le CNTE partage la recommandation de l'AE sur la SNBC d'apporter un soin particulier à l'homogénéisation des méthodes d'évaluation de l'empreinte carbone ;

Regrette l'insuffisance du travail mené sur l'empreinte carbone, au regard des délocalisations industrielles et des implantations des émissions de GES, ainsi qu'au regard des accords commerciaux internationaux négociés et de leurs conséquences sur les importations, notamment alimentaires ;

Demande que la SNBC promeuve la relocalisation de l'industrie en France, ce qui permettrait de réduire les émissions de GES à l'échelle mondiale.

Certains membres regrettent que la nécessité de réduire l'empreinte carbone ne fasse pas l'objet d'orientations et d'actions plus fermes dans la SNBC, puisque l'empreinte carbone représente l'impact réel de la France sur le changement climatique.

Ils considèrent que le profil relativement particulier de la France en Europe, à savoir une empreinte carbone supérieure à ses émissions domestiques, doit conduire à faire de la SNBC un levier de réindustrialisation afin de favoriser l'exportation de technologies bas carbone pour lesquelles la France dispose d'un savoir-faire reconnu sur les marchés internationaux.

Ils soulignent l'importance de bien considérer l'empreinte carbone des produits importés pour que l'application de la SNBC ne se fasse pas aux dépens de l'industrie, des producteurs (en particulier d'énergie) et des productions agricoles français.

D'autres membres estiment que la France pourrait soutenir l'objectif de réduction de l'empreinte carbone auprès de ses partenaires européens et la mise en œuvre à l'échelle européenne et internationale d'outils permettant d'assurer des conditions de concurrence équitables aux secteurs exposés à la concurrence internationale et de répondre à l'enjeu de souveraineté économique de la France.

Certains membres saluent la proposition de mise en place d'une taxe carbone aux frontières et souhaitent que la France et l'Union européenne continuent à encourager auprès de leurs partenaires des synergies croissantes entre climat et commerce international dans le cadre de leurs diplomaties climatiques.

9. Sur les autres orientations transversales :

Le CNTE insiste sur l'importance de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales sur les sujets d'appropriation des enjeux, leviers et pratiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la SNBC ; Souligne qu'un soutien massif aux innovations, y compris de rupture, sera indispensable à l'atteinte des objectifs de la PPE et de la SNBC, et ce quelles que soient les énergies décarbonées mobilisées par celles-ci, et appelle à concrétiser les engagements déjà pris ;

Appelle à piloter les politiques de soutien en fonction de la contribution réelle de chaque filière à la décarbonation du modèle économique français et plus particulièrement de son mix énergétique.

Certains membres soulignent l'importance de la contribution de l'industrie à l'innovation en France, notamment en termes de solutions pour la lutte contre le changement climatique, et estiment qu'il convient de favoriser l'industrialisation de ces solutions en France.

10. Sur les orientations du secteur des transports :

Le CNTE souhaite des mesures plus fortes en ce qui concerne la mobilité et le report modal des personnes et des marchandises pour permettre une baisse du trafic routier ;

Souligne que des solutions de carburants bas carbone autres que l'électricité pourront être disponibles, notamment le biométhane carburant (bioGnV) et qu'une diversité de solutions de mobilité doit être offerte, le choix de ces solutions reposant sur la base d'analyses de cycle de vie complètes et comparatives ainsi que sur une appréciation de leurs bilans économique, social et environnemental ;

Souligne également la nécessité de promouvoir la réduction des consommations et l'efficacité énergétique des véhicules comme facteur de réduction des émissions.

11. Sur les orientations du secteur des bâtiments :

Certains membres regrettent le manque de moyens mis en œuvre par le gouvernement pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires et réduire la précarité énergétique comme prévu par le législateur.

Ils souhaiteraient que soient ajoutées des actions pour rénover les passoires énergétiques d'ici 2025 comme prévu dans la LTECV. Les aides à la rénovation, y compris les primes et les aides directes, doivent être conditionnées à la performance énergétique atteinte tout au long de la durée de vie du bâtiment et s'appliquer dans le cadre de « bouquets de travaux » ou de parcours de travaux, également basés sur une approche globale, pour assurer une bonne utilisation de la dépense publique.

Certains membres précisent que cela nécessiterait au préalable de mettre en place des outils de mesure efficaces et universels et de distinguer les installations de l'usage des occupants.

12. Sur les orientations des secteurs de l'agriculture et forêt-bois :

Le CNTE souligne l'importance des secteurs agricole et forestier dans la séquestration du carbone dans les sols ;

S'interroge sur la cohérence de la SNBC et de la PPE au sujet des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et du développement d'énergies renouvelables électriques, notamment le photovoltaïque au sol ;

Regrette la baisse à court terme du puits de carbone forestier.

Certains membres saluent l'identification de la baisse de la consommation de protéines animales comme un levier de réduction des émissions de GES, mais regrettent l'absence d'objectif chiffré en matière de diminution de la consommation de viande.

Ils regrettent l'absence de lien de compatibilité des politiques alimentaires (à savoir le Plan National Nutrition Santé, la réglementation sur les cantines, le Programme National pour l'Alimentation, le Plan National pour la Santé Environnementale, le Plan Obésité) avec la SNBC, et soulignent le fait que ces politiques devraient être à minima clairement nommées dans le texte.

D'autres membres déplorent la non affectation au secteur agricole du captage de carbone dans les sols, dans les inventaires.

13. Sur les orientations du secteur de la production d'énergie :

Certains membres regrettent que la SNBC n'aborde pas la question de la décentralisation de la production énergétique alors que sa territorialisation progresse aux niveaux des collectivités et des citoyens et constitue un levier pédagogique de l'efficacité énergétique.

« Pour »	UFC-Que choisir (1)	AdCF (1)
29 votes	UNAF (1)	Régions de France (2)
	FNC (1)	AMF (1)
	ESS France (1)	CFDT (2)
	CNAJEP (1)	CFTC (1)
	CFEEDD (1)	CGT (2)
	FNE (1)	Assemblée nationale (3)
	FNH (1)	Sénat (1)
	WWF (1)	MEDEF (3)
	RAC (1)	FNSEA (2)
	Humanité et Biodiversité (1)	
« Contre »	/	
0 votes		
« Blanc/Abstention »	LPO (1)	FO (2)
5 votes	U2P (1)	CFE-CGC (1)

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable